Motion 2296

pour des mesures permettant d'améliorer la propreté publique à Genève mise à mal par l'incivilité croissante

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la propreté de notre espace public en perpétuelle diminution au fil des années;
- l'augmentation importante du nombre de déchets jetés par terre par nos concitoyens et visiteurs en particulier lors des manifestations populaires;
- la perception de la population que l'on urine de plus en plus fréquemment sur la voie publique;
- la méconnaissance par la population des règlements en vigueur indiquant que le jet de détritus, mégots, le taggage d'édifices publics et privés, le fait d'uriner sur la voie publique sont amendables;
- la perception de la population quant à l'inefficacité relative des mesures du plan propreté canton-communes de 2005,

invite le Conseil d'Etat

- à relancer un plan propreté canton-communes en réactualisant les analyses de celui de 2005 :
- à étudier la mise en place d'une signalétique ciblée sur le côté délictueux de jets de détritus, mégots dans l'espace public ou le taggage d'édifices publics et privés et sur le montant des amendes;
- à intensifier le rôle des agents de sécurité municipaux dans leurs rôles éducatif et répressif pour diminuer l'incivilité qui initie ces comportements;
- à étudier l'offre actuelle des lieux d'aisances entretenus et la développer le cas échéant.